

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 14 juin à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

PRESENTS: Mme GANDEMER, Mrs HUCHET, BOLTEAU, LEMOINE, Mme BOULIGAND, Mrs DELHOMMEAU, SORIN, BONNET, HERY, KERVRAN, Mme BATARD, Mrs LEBRETON A., LEPAROUX, ROUSSEAU, CARTRON, Mme BELLEIL, Mrs PERIDY, PETIT, Mme BOSSIS, Mr SAUNIER.

ABSENTS et EXCUSES: Mrs BOURCIER et LEBRETON R,

Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

#### OBJET : DENOMINATION DE RUES

Reçu en Préfecture le :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Madame le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Considérant que les frais d'implantation des panneaux d'indications est à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, décide :

Les voies publiques de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

- 1. Impasse des cèdres débouchant sur la rue d'Aigrefeuille
- 2. Rue Gutenberg (VC nº610 de la ZAC Beausoleil)
- 3. Rue Eric TABARLY (VC nº611 de la ZAC Beausoleil).

Fait à Vieillevigne, le 23 juin 1999 Le Maire,

P. GANDEMER

Certifié exécutoire, Affichée le 23 juin 1999 Transmis le 23 juin 1999

Le Maire, P. GANDEMER REÇU EN PRÉFECTURE NANTES LE 24. JUIN 1999





# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 14 juin à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILI EVIGNE distract conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

PRESENTS: Mme GANDEMER, Mrs HUCHET, BOLTEAU, LEMOINE, Mme BOULIGAND, Mrs HEAU, SORIN, BONNET HERY KERVDAN Mrs PATADD Mrs I FRRETON A., LEPAROUX, MMEAU, SORIN, BONNET, HERY, KERVRAN, Mme BATARD, Mrs LEBRETON A., LEPAROUX, EAU, CARTRON, Mme REI I EII. Mrs DEDIDY, DETER Mrs DOSSIG Mr SAUNIER. EAU, CARTRON, Mme BELLEIL, Mrs PERIDY, PETIT, Mme BOSSIS, Mr SAUNIER.

ABSENTS et EXCUSES : Mrs BOURCIER et LEBRETON R, Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

# DENOMINATION DE RUES

u le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

adame le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques nune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

msidérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

nsidérant que les frais d'implantation des panneaux d'indications est à la charge de la commune,

rès en avoir délibéré, décide :

voies publiques de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé e délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

- 1. Impasse des cèdres débouchant sur la rue d'Aigrefeuille
- Rue Gutenberg (VC n°610 de la ZAC Beausoleil)
- 3. Rue Eric TABARLY (VC nº611 de la ZAC Beausoleil).

Fait à Vieillevigne, le 23 juin 1999 Le Maire,

P. GANDEMER

juin 1999 juin 1998

REÇU EN PRÉFECTURE NANTES LE 24. JUIN 1999



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 14 juin à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de VICH de conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la précide. Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

PRESENTS: Mme GANDEMER, Mrs HUCHET, BOLTEAU, LEMOINE, Mme BOULIGAND, Mrs IEAU, SORIN, BONNET, HERNOUX, DELHOMMEAU, SORIN, BONNET, HERY, KERVRAN, Mme BATARD, Mrs LEBRETON A., LEPAROUX, ROUSSEAU, CARTRON A., DEVINERAL DELL'ERY, KERVRAN, Mme BATARD, Mrs LEBRETON A., LEPAROUX, ROUSSEAU, CARTRON, Mme BELLEIL, Mrs PERIDY, PETIT, Mme BOSSIS, Mr SAUNIER.

ABSENTS et EXCUSES: Mrs BOURCIER et LEBRETON R,

Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

#### OBJET : DENOMINATION DE RUES

Affiché le

Reçu en Préfecture le :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Madame le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Considérant que les frais d'implantation des panneaux d'indications est à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, décide :

Les voies publiques de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

- 1. Impasse des cèdres débouchant sur la rue d'Aigrefeuille
- 2. Rue Gutenberg (VC n°610 de la ZAC Beausoleil)
- 3. Rue Eric TABARLY (VC n°611 de la ZAC Beausoleil).

Fait à Vieillevigne, le 23 juin 1999 Le Maire,

P. GANDEMER

Certifié exécutoire, Affichée le 23 juin 1999 Transmis le 23 juin 1999 Le Maire,

P. GANDEMER

RECU EN PRÉFECTURE NANTES LE

24. JUIN 1999

## NAIRIE - 44116 VIEILLEVIGNE



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 14 juin à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

PRESENTS: Mme GANDEMER, Mrs HUCHET, BOLTEAU, LEMOINE, Mme BOULIGAND, Mrs DELHOMMEAU, SORIN, BONNET, HERY, KERVRAN, Mme BATARD, Mrs LEBRETON A., LEPAROUX, ROUSSEAU, CARTRON, Mme BELLEIL, Mrs PERIDY, PETIT, Mme BOSSIS, Mr SAUNIER.

ABSENTS et EXCUSES: Mrs BOURCIER et LEBRETON R,

Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

#### OBJET : DENOMINATION DE RUES

Affiché le :

Reçu en Préfecture le :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Madame le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Considérant que les frais d'implantation des panneaux d'indications est à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, décide :

Les voies publiques de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

- 1. Impasse des cèdres débouchant sur la rue d'Aigrefeuille
- 2. Rue Gutenberg (VC n°610 de la ZAC Beausoleil)
- 3. Rue Eric TABARLY (VC nº611 de la ZAC Beausoleil).

Fait à Vieillevigne, le 23 juin 1999 Le Maire,

P. GANDEMER

Certifié exécutoire, Affichée le 23 juin 1999 Transmis le 23 juin 1999 Le Maire,

P. GANDEMER

REÇU EN PRÉFECTURE NANTES LE

2 4. JUIN 1999